



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2019

Le 2 juillet 2019, à vingt heures trente-cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Pont-Château, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château/Saint-Gildas-des-Bois, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Danielle CORNET, Maire.

Convocation : le mercredi 26 juin 2019

<u>Nombre de membres</u> :	En exercice	27
	Convoqués	27
	Présents	21
	Procurations	6

Présents :

Mme Danielle CORNET – Mme Sylvie MORAND – M. Stéphane POILVÉ - M. Armel MOYON – Mme Muriel MAHÉ
M. Sébastien SOURGET – Mme Margareth SAMSON – M. Christian BURLOT - M. Jean-Philippe LEVESQUE
Mme Valérie ROSE - M. Philippe ROUAUD – Mme Annie PRIOUX-TERRIENNE - Mme Roselyne DAUFFY
M. Gabriel DUVAL – M. Mikaël COUTURIER - Mme Tiphaine TÉHÉRY - M. Arnaud GUIHÉNEUF – M. Bernard CLOUET
M. Denis RIMBERT - Mme Annaïg GICQUEL – Mme Jacqueline LEROUX-GUILLÉ

Excusés :

M. Paul LONGATTE (procuration à M. Stéphane POILVÉ)
Mme Claudie MAHÉ (procuration à Mme Margareth SAMSON)
M. Marc FOUCAULT (procuration à M. Mikaël COUTURIER)
Mme Vanessa LEBEAU (procuration à Mme Muriel MAHÉ)
M. Michel MÉNARD (procuration à M. Bernard CLOUET)
Mme Marie-Christine BRIAND (procuration à Mme Jacqueline LEROUX-GUILLÉ)

Secrétaire de séance :

M. Arnaud GUIHÉNEUF

Sommaire

- **Désignation d'un secrétaire de séance.**
- **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 21 mai 2019**

- **Points soumis au vote :**

ENVIRONNEMENT, ESPACE RURAL, URBANISME, PATRIMOINE COMMUNAL

- 2019-070b Présentation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de Coët Rozic : intervention de M. Matthieu ROEPER, Directeur de l'aménagement et du renouvellement urbain Loire-Atlantique Développement - SELA
- 2019-071 Déclassement de la parcelle AD 191p, située rue Maurice Sambron
- 2019-072 Classement dans le domaine public de l'allée des Poiriers (parcelle AB 155 p)
- 2019-073 Annulation de la délibération municipale n°2019-059, en date du 21 mai 2019, et acquisition des parcelles AC 735, AC 736, AC 656 et AC 657 situées rue du Quéand

VOIRIE, BATIMENTS, SECURITE

- 2019-074 Modification des statuts et du périmètre d'intervention du SYDELA
- 2019-075 Avis du Conseil municipal sur la demande d'extension de la société FRAIS ÉMINCÉS, située zone d'activités de l'Abbaye

AFFAIRES GENERALES

- 2019-076 Fixation du nombre et de la répartition des sièges du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château / St-Gildas-des-Bois dans le cadre d'un accord local
- 2019-077 Signature du marché de fourniture de repas en liaison froide destinés aux restaurants scolaires et à l'Accueil de loisirs sans hébergement

RESSOURCES HUMAINES

- 2019-078 Désaffiliation de la Commune d'Orvault du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique
- 2019-079 Etablissement d'une convention d'adhésion au service prévention des risques professionnels du Centre de Gestion de Loire-Atlantique
- 2019-080 Création de postes d'agent contractuel
- 2019-081 Indemnité forfaitaire pour frais de déplacement des agents itinérants
- 2019-082 Mise à jour du tableau des effectifs

FINANCES LOCALES

- 2019-083 Rapport sur l'affectation de la Dotation de Solidarité Urbaine et de cohésion sociale (DSU) – année 2018
- 2019-084 Indemnité de gardiennage des églises
- 2019-085 Décision modificative n°1 - budget assainissement
- 2019-086 Régularisation des comptes 27-61 et 237 - budget principal

ANIMATIONS, VIE ASSOCIATIVE, SPORTS

- 2019-087 Attribution des subventions de fonctionnement 2019 aux associations
- 2019-088 Détermination d'une enveloppe financière destinée à la prise en charge des formations des membres des associations sportives
- 2019-089 Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association Sportive du collège de Quéral

COMMERCE, ARTISANAT, DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, EMPLOI, INSERTION

- 2019-090 Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association des Commerçants et Artisans Pont-Châtelains (ACAP)

VIE SCOLAIRE, ENFANCE

- 2019-091 Rectification de la délibération municipale n°2019-026, en date du 2 avril 2019, fixant les tarifs du Pôle Vie scolaire, enfance

- **Désignation d'un secrétaire de séance**

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), M. Arnaud GUIHENEUF est nommé secrétaire de séance.

- **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 21 mai 2019**

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 21 mai 2019 est approuvé par 21 voix pour et 6 abstentions (Bernard CLOUET, Denis RIMBERT, Annaïg GICQUEL, Jacqueline LEROUX-GUILLÉ, Michel MÉNARD, Marie-Christine BRIAND).

- **Points soumis au vote :**

ENVIRONNEMENT, ESPACE RURAL, URBANISME, PATRIMOINE COMMUNAL

DÉLIBÉRATION N°2019-070b – PRESENTATION DU COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE (CRAC) DE LA ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ (ZAC) DE COËT ROZIC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > De prendre acte du Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) 2018, présenté par Loire Atlantique Développement (LAD) -SELA, dans le cadre du traité de concession établi pour la ZAC de Coët Rozic.

DÉLIBÉRATION N°2019-071 – DECLASSEMENT DE LA PARCELLE AD 191P, SITUEE RUE MAURICE SAMBRON

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > De constater la désaffectation de la parcelle AD 191p, située rue Maurice Sambron.
- > De prononcer le déclassement du domaine public de la parcelle AD 191p, située rue Maurice Sambron.
- > D'intégrer la parcelle AD 191p, située rue rue Maurice Sambron, au domaine privé communal.
- > D'autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION N°2019-072 – CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC DE L'ALLEE DES POIRIERS (PARCELLE AB 155P)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'autoriser le classement de l'allée des Poiriers (parcelle AB 155p) dans le domaine public communal.

DÉLIBÉRATION N°2019-073 – ANNULATION DE LA DELIBERATION MUNICIPALE N°2019-059, EN DATE DU 21 MAI 2019, ET ACQUISITION DES PARCELLES AC 735, AC 736, AC 656 ET AC 657 SITUEES RUE DU QUEAND

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'annuler la délibération n°2019-059, en date du 21 mai 2019, relative à l'acquisition de parcelles situées rue du Quéand.
- > D'acquérir les parcelles situées rue du Quéand, cadastrées AC 735 d'une superficie de 62 m², AC 736 d'une superficie de 31 m², AC 656 d'une superficie de 14 m² et AC 657 d'une superficie de 2 m² au prix d'un euro.
- > D'approuver la prise en charge par la Commune des frais d'acte liés à cette acquisition.
- > D'autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer les actes correspondants, établis par l'étude PERRAIS-KERAMBRUN, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION N°2019-074 – MODIFICATION DES STATUTS ET DU PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION DU SYDELA

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'approuver les nouveaux statuts du SYDELA, annexés à la présente délibération, ainsi que leurs annexes, comportant la liste des Communes et des EPCI à fiscalité propres membres du syndicat.
- > D'approuver la modification du périmètre du SYDELA, suite au retrait de l'ancienne commune de Fresne sur Loire et à l'intégration de l'ensemble du territoire de la commune nouvelle de Vallons de l'Erdre au département de Loire-Atlantique. Il est précisé que la liste des communes et des établissements publics de coopération intercommunal à fiscalité propre membres du Sydela est annexée à la présente.
- > De notifier la présente délibération à M. le Président du SYDELA.

DÉLIBÉRATION N°2019-075 – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA DEMANDE D'EXTENSION DE LA SOCIÉTÉ FRAIS ÉMINCÉS SITUÉE SUR LA ZONE D'ACTIVITÉS DE L'ABBAYE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > De formuler un avis favorable à la demande d'enregistrement déposée par la société Frais Émincés au titre de la construction d'une nouvelle usine de préparation et de découpe de fruits et légumes frais sur la zone d'activités de l'Abbaye, à Pont-Château.

AFFAIRES GÉNÉRALES

DÉLIBÉRATION N°2019-076 – FIXATION DU NOMBRE ET DE LA RÉPARTITION DES SIÈGES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE PONT-CHATEAU / ST-GILDAS-DES-BOIS DANS LE CADRE D'UN ACCORD LOCAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'adopter le principe de mise en place d'un accord local de répartition des sièges au sein du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Pont-Château / St-Gildas-des-Bois.
- > De fixer à 42 le nombre de sièges de conseillers communautaires de la Communauté de communes du Pays de Pont-Château / St-Gildas-des-Bois, qui seront répartis ainsi :

COMMUNES	Nombre de sièges	Population municipale
CROSSAC	4	2 926
DREFFEAC	3	2 188
GUENROUET	4	3 335
MISSILLAC	6	5 271
PONT-CHÂTEAU	11	10 666
ST-GILDAS-DES-BOIS	5	3 776
STE-ANNE-SUR-BRIVET	4	2 984
STE-REINE-DE-BRETAGNE	3	2 353
SEVERAC	2	1 628
TOTAL	42 sièges	35 127 habitants

- > D'autoriser Madame le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION N°2019-077 – SIGNATURE DU MARCHÉ DE FOURNITURE DE REPAS EN LIAISON FROIDE DESTINÉS AUX RESTAURANTS SCOLAIRES ET A L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > De prendre acte de la décision de la Commission d'Appel d'Offres, en date du 27 juin 2019, attribuant le marché de fourniture de repas en liaison froide destinés aux restaurants scolaires et à l'Accueil de loisirs sans hébergement à l'entreprise RESTORIA ; pour un montant annuel estimé à 175 200 €.
- > D'autoriser Mme le Maire à signer le marché correspondant avec l'entreprise RESTORIA, ainsi que toutes pièces afférentes au dossier.

RESSOURCES HUMAINES

DÉLIBÉRATION N°2019-078 – DESAFFILIATION DE LA COMMUNE D'ORVAULT DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LOIRE-ATLANTIQUE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'approuver la demande de désaffiliation de la Commune d'Orvault du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique.

DÉLIBÉRATION N°2019-079 – ETABLISSEMENT D'UNE CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS DU CENTRE DE GESTION DE LOIRE-ATLANTIQUE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'autoriser Mme le Maire à signer la convention conclue avec le Centre de Gestion de Loire-Atlantique, dans le cadre de l'adhésion au service prévention des risques professionnels, annexée au projet de délibération, et permettant la mise à disposition à la Commune d'un agent du Centre de Gestion de Loire-Atlantique chargé d'une fonction d'inspection, ainsi que toutes pièces nécessaires à son exécution.

DÉLIBÉRATION N°2019-080 – CREATION DE POSTES D'AGENT CONTRACTUEL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 21 voix pour et 6 abstentions (Bernard CLOUET, Denis RIMBERT, Annaïg GICQUEL, Jacqueline LEROUX-GUILLÉ, Michel MÉNARD, Marie-Christine BRIAND) :

- > De créer 1 poste d'adjoint administratif à temps non complet (17,5 heures hebdomadaires) du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020 (pôle Etudes, Projets et urbanisme).
- > De créer à compter du 7 juillet 2019 et jusqu'au 5 juillet 2020, 3 postes d'adjoint d'animation à 17,5/35^{ème}, 1 poste d'adjoint d'animation à 32/35^{ème}, 1 poste d'adjoint d'animation à temps complet, pour assurer le fonctionnement du Pôle Vie scolaire-Enfance :
- > De créer à compter du 7 juillet 2019 et jusqu'au 5 juillet 2020 : 2 postes d'adjoint technique à 28/35^{ème} (services Entretien, ménage et Restauration scolaire), 1 poste d'adjoint technique à 26/35^{ème} (services Entretien, ménage et Restauration scolaire), 1 poste d'adjoint technique à 22/35^{ème} (services Entretien, ménage et Restauration scolaire), 1 poste d'adjoint technique à 18/35^{ème} (services Entretien, ménage et Restauration scolaire), 1 poste d'adjoint technique à 17,5/35^{ème} (services Entretien, ménage et Restauration scolaire) pour assurer la restauration scolaire ainsi que l'entretien des locaux notamment scolaires et périscolaires.

DÉLIBÉRATION N°2019-081 – INDEMNITE FORFAITAIRE ANNUELLE POUR FRAIS DE DEPLACEMENT DES AGENTS ITINERANTS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'appliquer l'indemnité forfaitaire annuelle suivante pour le remboursement des frais de déplacement des agents itinérants :

Nombre de Kms parcourus	Indemnité forfaitaire versée
De 0 à 149 Kms	50 €
De 150 à 299 Kms	100 €
De 300 à 499 Kms	150 €
Au-delà de 500 Kms	210 €

- > De dire que chaque agent souhaitant bénéficier du remboursement de ses frais de déplacements sur le territoire communal devra remplir une déclaration annuelle mentionnant le nombre de kilomètres effectués avec son véhicule personnel.

DÉLIBÉRATION N°2019-082 – MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 21 voix pour et 6 abstentions (Bernard CLOUET, Denis RIMBERT, Annaïg GICQUEL, Jacqueline LEROUX-GUILLÉ, Michel MÉNARD, Marie-Christine BRIAND) :

- > De modifier le tableau des effectifs en créant à compter du 1^{er} septembre 2019 les postes suivants :
 - 1 poste d'adjoint administratif à temps complet (service : Accueil, Etat-civil, élections).
 - 1 poste d'assistant socio-éducatif de 2^{ème} classe, à temps complet, dans le cadre du pilotage de projets à caractère social, dont le projet Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD).

FINANCES LOCALES

DÉLIBÉRATION N°2019-083 – RAPPORT SUR L'AFFECTATION DE LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE ET DE COHESION SOCIALE (DSU) – ANNEE 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > De prendre acte de la présentation du rapport présentant les actions menées au cours de l'année 2018 en matière de développement social urbain, grâce au versement de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale.

DÉLIBÉRATION N°2019-084 – INDEMNITE DE GARDIENNAGE DES EGLISES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > De fixer l'indemnité de gardiennage des églises à 479.86 € par an, soit le montant maximum autorisé, correspondant à la somme allouée à un gardien résidant dans la localité où se trouve l'édifice du culte.

DÉLIBÉRATION N°2019-085 - DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'accepter la décision modificative n°1 du Budget Assainissement, telle que détaillée ci-dessous.

Dépenses de fonctionnement

Article	Intitulé	Montant
Virements		
023	Virement à la section d'investissement	43 600,00 €
TOTAL		43 600,00 €

Recettes de fonctionnement

Article	Intitulé	Montant
Chapitre 042		
777	Quote-part subventions transférées	43 600,00 €
TOTAL		43 600,00 €

Dépenses d'investissement

Article	Intitulé	Montant
chapitre 040		
139111	Agence de l'eau	43 600,00 €
TOTAL		43 600,00 €

Recettes d'investissement

Article	Intitulé	Montant
Virements		
021	Virement section de fonctionnement	43 600,00 €
TOTAL		43 600,00 €

DÉLIBÉRATION N°2019-086 - REGULARISATION DES COMPTES 2761 ET 237 - BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 21 voix pour et 6 abstentions (Bernard CLOUET, Denis RIMBERT, Annaïg GICQUEL, Jacqueline LEROUX-GUILLÉ, Michel MÉNARD, Marie-Christine BRIAND) :

- > D'autoriser le comptable du Trésor à procéder aux écritures de régularisation suivantes :
- Au débit du compte 1068, la somme de 933 668.83 €
 - Au crédit du compte 2761, la somme de 837 990.50 €
 - Au crédit du compte 237, la somme de 95 678.33 €

ANIMATIONS, VIE ASSOCIATIVE, SPORTS

DÉLIBÉRATION N°2019-087 - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2019 AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'attribuer les subventions 2019 aux associations selon la répartition suivante :

Catégorie	Association	Rappel 2018	2019
Expression	Danse Attitude	313,00 €	<i>transfert vers le sport</i>
	Cercle celtique AVEL Coët-Roz	211,00 €	231,00 €
	Comédie pont-châtelaine	313,00 €	395,00 €
	Groupe Artistique Pont-Château et la Région	219,00 €	197,00 €
	Les amis de l'Irlande	- €	197,00 €
	Choeurs de Lesqueren	237,00 €	230,00 €
Loisirs	L'outil en main	402,00 €	396,00 €
	AVF Pont-Château	1 238,00 €	1 232,00 €
	PIAF	402,00 €	360,00 €
	Cinéma Manivel (Op.cinéma jeune public)	1 090,20 €	1 096,70 €
	West Castle	146,00 €	<i>Pas de demande</i>
	Le club du Brivet	183,00 €	216,00 €
	Roller club Pont-Château	- €	216,00 €
	Pont-Château club Mölkky 44	146,00 €	180,00 €
Animation commerciale	ACAP	500,00 €	<i>Pas de demande</i>
Environnement	ACCA	788,00 €	788,00 €
Histoire	Association Pontchâtelaine d'histoire locale	747,00 €	747,00 €
Patriotique	Le Souvenir français	210,00 €	210,00 €
	Union Nationale des Combattants de Pont-Château	263,00 €	263,00 €
Collectivité	Association des Maires de l'Ouest de Loire-Atlantique	100,00 €	100,00 €
	Association Prévention routière	200,00 €	200,00 €
	ADICLA	150,00 €	150,00 €
	AFDMLA	2 701,52 €	2 757,76 €
	CAUE	480,00 €	480,00 €
	Amicale du Personnel de la commune de Pont-Château	2 000,00 €	500,00 €
Loisirs scolaire	Amicale Laïque Pont-Château	624,00 €	624,00 €
	Amicale du Chat Perché	288,00 €	288,00 €
	Maison des lycéens du lycée des 3 rivières	288,00 €	288,00 €
	USEPPOB	400,00 €	400,00 €
Animation locale	Comité de jumelage	8 000,00 €	8 000,00 €
	Comité des fêtes	1 700,00 €	1 700,00 €

Nom de l'association	Total Licenciés	Licenciés Pont-Chatellains			Subvention par licenciés		(A) Subvention liée au nombre d'adhérents (1)	Frais immobiliers Impôts et Assurances (2)	Forfaits Fonctionnement (3)	Frais de transport pour les compétitions (5)	Frais d'arbitrage	(B) 25% Transport + Arbitrage (4)	(C) 100% Frais immobiliers Impôts et Assurances	TOTAL Subventions (A)+(B)+(C)+ (5)	Rappel subventions 2018 (5)
		Total	De 16 à 35 ans	De moins de 16 ans	De 16 à 35 ans	De moins de 18 ans									
AOSP FOOTBALL	461	303	43	189	8,00	28,80	5 787,20		750,56	3 402,12	1 038,17		6 825,37	6 246,57	
BLES D'OR Gym. Sport.1	135	54	1	47	8,00	28,80	1 361,60		362,74		90,69		1 452,29	1 052,51	
PC HANDBALL	282	145	9	112	8,00	28,80	3 297,60		1 231,33	2 805,17	1 009,13		4 306,73	4 703,61	
ASG FOOTBALL	268	197	27	113	8,00	28,80	3 470,40			1 721,54	430,39		3 900,79	3 146,99	
TEMPLE DES ARTS... DOJO PC	177	76	6	68	8,00	28,80	2 006,40				0,00		2 006,40	1 435,20	
BUDO RYU KARATE PC	52	31	4	23	8,00	28,80	694,40				0,00		694,40	270,40	
PETANQUE PCP	58	25	2	6	8,00	28,80	188,80		1 411,26	490,00	475,32		2 600,31	350,85	
P.C BASKET CLUB	188	113	18	82	8,00	28,80	2 505,60			378,84	94,71		2 600,31	3028,79	
SHORINJI KEMPO	59	26	2	15	8,00	28,80	448,00		171,50		42,88		490,88	440,00	
TENNIS CLUB PC	151	107	4	63	8,00	28,80	1 846,40				0,00		1 846,40	2 097,60	
TENNIS TABLE DU BRIVET	38	22	1	14	8,00	28,80	411,20				0,00		411,20	526,40	
U.S.P CYCLISME	128	29	1	18	8,00	28,80	526,40	1 532,89	1048,47	90,00	284,62	1 948,89	27 59,91	27 35,76	
NATATION + N.SYNCHRO	177	74	5	62	8,00	28,80	1 825,60			363,41	90,85	802,71	1 825,60	1 875,20	
ETOILE DE ST ROCH	33	21	11	1	8,00	28,80	116,80	386,71	416,00		0,00		1 010,36	1 147,56	
LES CAVALIERS DE COET ROZ	153	81	25	46	8,00	28,80	1 524,80				0,00		1 524,80	1 192,00	
SOCIETE DE TIR					8,00	28,80	0,00				0,00		0,00	89,60	
BAH OUI DEVINE I FLECHETTES					8,00	28,80	0,00				0,00		0,00	0,00	
COMPAGNIE DES ARCHERS DU BRIVET	37	20	5	11	8,00	28,80	356,80				0,00		356,80	320,09	
ESCO PONTCHA TEAU	255	78	3	48	8,00	28,80	1 406,40				0,00		1 406,40	0,00	
DANSE ATTITUDE COMPETITION(6)	33	21	0	19	8,00	28,80	547,20		450,29		112,57		659,77	0,00	
AOSP FULL CONTACT							0,00							552,87	
ONMS - (frais de fonctionnement)												0			
	2685	1423	167	937			28 321,60	1 919,60	832,00	5 426,15	9 251,08	3 669,31	2 751,60	35 292,51	31 212,00

(1) Les subventions sont attribuées aux licenciés des clubs en compétition.

(2) Remboursement à 100 % des taxes foncières et des assurances des biens pour les clubs propriétaires des installations

(3) Forfait de 416 € pour participation aux frais de fonctionnement (Electricité - Eau - Gaz - Entretien des bâtiments) des clubs propriétaires des installations

(4) Les frais de transports pour les compétitions et les frais d'arbitrage sont remboursés à 25 %

(5) Rappel du montant de la subvention versée en 2018

(6) N'ont été pris en compte pour Danse Attitude que les licenciés compétition

✓ D'autoriser Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

DÉLIBÉRATION N°2019-088 – DETERMINATION D'UNE ENVELOPPE FINANCIERE DESTINEE A LA PRISE EN CHARGE DES FORMATIONS DES MEMBRES DES ASSOCIATIONS SPORTIVES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > De fixer à 5 500 € le montant de l'enveloppe destinée à la prise en charge des formations des membres des associations sportives ayant suivi une formation en 2018.

DÉLIBÉRATION N°2019-089 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE DE QUÉRAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'attribuer à l'association sportive du collège Quéral de Pont-Château une subvention de 300 € suite à sa participation à l'édition 2019 des championnats de France de Hip hop.

COMMERCE, ARTISANAT, DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, EMPLOI, INSERTION

DÉLIBÉRATION N°2019-090 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION DES COMMERÇANTS ET ARTISANS PONT-CHATELAINS (ACAP)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'attribuer à l'association des Commerçants et Artisans Pont-Châtélains (ACAP) une subvention exceptionnelle d'un montant de 800 € pour l'organisation de la braderie, organisée dans le centre-ville de Pont-Château, le 21 août 2019.

DÉLIBÉRATION N°2019-091 - RECTIFICATION DE LA DELIBERATION MUNICIPALE N°2019-026, EN DATE DU 2 AVRIL 2019, FIXANT LES TARIFS DU POLE VIE SCOLAIRE, ENFANCE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 21 voix pour et 6 abstentions (Bernard CLOUET, Denis RIMBERT, Annaïg GICQUEL, Jacqueline LEROUX-GUILLÉ, Michel MÉNARD, Marie-Christine BRIAND) :

> De fixer ainsi les tarifs des repas de la restauration scolaire et des animations du Pôle Vie Scolaire, enfance :

- Restauration scolaire 2019/2020 :

QUOTIENT FAMILIAL	-350	351 à 550	551 à 750	751 à 950	951 à 1150	1151 +
REPAS ENFANT MATERNELLE	3,14 €	3,15 €	3,16 €	3,17 €	3,18 €	3,19 €
REPAS ENFANT PRIMAIRE	3,14 €	3,15 €	3,16 €	3,17 €	3,18 €	3,19 €
PAI *	1,52 €	1,53 €	1,54 €	1,55 €	1,56 €	1,57 €
REPAS NON PREVU	4,61 €	4,62 €	4,63 €	4,64 €	4,65 €	4,66 €
REPAS ADULTE	5,16 €					

* PAI : Plan d'Accueil Individualisé

- Animations du Pôle Vie scolaire, enfance :

- Mini-camps 2019

Date	Lieu	Age	Activités	Places	Tarifs 2019
17 au 21 juillet	GUERLEDAN	9-11 ans	Act.sport nature	12	C
24 au 28 juillet	LA TURBALLE	7-9 ans	Théâtre	12	C
16 au 18 août	LOUDON	6-8 ans	Act.culturelles	12	A
21 au 25 août	PENESTIN	8-11 ans	Act.sportives	12	B

QUOTIENT FAMILIAL	<350	351 à 550	551 à 750	751 à 950	951 à 1150	1151 et +
TARIF A commune	25,46	41,87	49,56	60,91	68,28	76,47
TARIF A Hors commune	49,52	65,49	82,92	84,52	92,89	104,04
TARIF B commune	41,89	69,82	85,93	101,57	114,28	127,99
TARIF B Hors commune	82,54	99,29	124,33	140,85	154,84	173,40
TARIF C commune	48,26	96,46	112,63	119,26	129,50	145,05
TARIF C Hors commune	88,88	135,77	149,82	162,43	171,39	191,96

- Stages 2019

Date	Lieu	Age	Activités	Places	Tarif (QF)
08 au 12 juillet	Coët-Roz	7-8 ans	Poney	24	5 journées ALSH
08 au 12 juillet	Maison de l'enfance	9-12 ans	Kayak	12	9 €
29 juillet au 2 août	Coët-Roz	9-11 ans	Equitation	24	5 journées ALSH
01 au 02 Août	Coët-Roz	6-9 ans	Poney	22	2 journées ALSH

> De maintenir les tarifs de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement et de l'Accueil Périscolaire :

- Accueil de Loisirs Sans Hébergement 2019/2020

QUOTIENT FAMILIAL		-350	351 à 550	551 à 750	751 à 950	951 à 1150	1151 +
Journée vacances scolaires 9h00 - 18h00	PONT-CHÂTEAU	7,91 €	8,55 €	9,86 €	11,12 €	11,74 €	12,57 €
	HORS COMMUNE	11,63 €	12,76 €	13,51 €	14,83 €	16,01 €	17,14 €
Journée mercredis 9h00 - 16h30	PONT-CHÂTEAU	4,91 €	5,54 €	6,15 €	6,73 €	7,30 €	7,82 €
	HORS COMMUNE	8,55 €	9,12 €	9,86 €	10,55 €	11,12 €	11,91 €
Matin Mercredis 9h00 - 12h ou 13h30 Ou Après-midi Mercredis 12h00 ou 13h30 - 17h30	PONT-CHÂTEAU	0,47 €	0,57 €	0,88 €	1,03 €	1,30 €	1,41 €
	HORS COMMUNE	0,88 €	0,98 €	1,08 €	1,18 €	1,81 €	1,95 €
Garderie (tarifs 1/2 h) 7h30 - 9h00 18h00 - 18h30	PONT-CHÂTEAU	3,14 €	3,15 €	3,16 €	3,17 €	3,18 €	3,19 €
	HORS COMMUNE	1,52 €	1,53 €	1,54 €	1,55 €	1,56 €	1,57 €
REPAS		3,14 €	3,15 €	3,16 €	3,17 €	3,18 €	3,19 €
* REPAS AVEC P.A.I.		1,52 €	1,53 €	1,54 €	1,55 €	1,56 €	1,57 €

* PAI : Plan d'Accueil Individualisé

Tarif dégressif : - 10% sur le montant des prestations du 2^{ème} enfant et -15% sur le montant des prestations du 3^{ème} enfant.

- Accueil Périscolaire 2019/2020

QUOTIENT FAMILIAL		-350	351 à 550	551 à 750	751 à 950	951 à 1150	1151 +
Allocataires CAF ou MSA	1er et 2eme enfant	0,55 €	0,65 €	0,92 €	1,08 €	1,44 €	1,53 €
	3e enfant et +	0,35 €	0,47 €	0,57 €	0,73 €	0,98 €	1,04 €
Autres régimes	1er et 2eme enfant	0,76 €	0,90 €	1,11 €	1,23 €	1,60 €	1,70 €
	3e enfant et +	0,60 €	0,67 €	0,90 €	1,01 €	1,34 €	1,43 €

Le Maire

Danielle CORNET





